

Schéma Directeur des Données sur l'Eau du bassin Artois-Picardie (SDDEAP)

Rapport thématique "Pressions industrielles" ANNEXE 4.8

Réf. SDDEAP_Rapport thématique Pressions Industrielles (211005)

Version : V2.0

Date : 21 octobre 2005

1. INTRODUCTION.....	2
RAPPEL DU CONTEXTE SIE/SDDE	2
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
OBJET DU DOCUMENT	3
2. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU GROUPE « PRESSIONS INDUSTRIELLES ».....	4
LES OBJECTIFS DU SDDE ‘‘PRESSIONS INDUSTRIELLES’’	4
LE PROJET DE RÉALISATION	5
3. FICHES SUR LES PRESSIONS	7
4- CHANTIERS A METTRE EN ŒUVRE.....	23
CHANTIER 1 – CONNAISSANCE DES REJETS ET DES PRÉLÈVEMENTS	23
CHANTIER 2 – CONNAISSANCE DES TPE, PME – PMI ET ARTISANS	24
CHANTIER 3 - CONNAISSANCE DES SITES ET SOLS POLLUÉS ET PRESSIONS SUR LES EAUX SOUTERRAINES,	25
CHANTIER 4 - CONNAISSANCE DES ÉPANDAGES DE BOUES D’ORIGINE INDUSTRIELLE	25
CHANTIER 5 - CONNAISSANCE DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES D’ORIGINE INDUSTRIELLE	25
CHANTIER 6 - CONNAISSANCE DES POLLUTIONS LIÉES AU TRANSPORT	26
5- CONCLUSION	27

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

1. INTRODUCTION

RAPPEL DU CONTEXTE SIE/SDDE

La connaissance de la ressource en eau et de son état est un enjeu national majeur qui s'inscrit désormais dans les obligations faites à la France par la directive cadre sur l'eau. Celle-ci impose des obligations de résultat en termes de restauration de la qualité des milieux aquatiques et nécessite, pour évaluer la pertinence des politiques et programmes d'actions mis en œuvre, l'organisation d'un système d'information sur l'eau (SIE).

A la suite d'une phase de bilan-diagnostic qui a permis d'établir un état des lieux des dispositifs de collecte des données selon les trois thèmes de la DCE (surveillance de l'état des milieux, suivi des pressions et suivi des réponses), la mise en place du SIE est entrée dans une phase opérationnelle qui débute par la formalisation des SDDE.

Les SDDE sont réalisés au niveau des bassins sous la responsabilité d'une hiérarchie d'acteurs « partenaires » liés contractuellement et responsabilisés sur l'atteinte de résultats.

Ces acteurs des bassins doivent décrire les processus existants et cibles, et évaluer les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés au SIE.

Ils sont supportés dans leurs travaux par une coordination structurée au niveau du ministère de l'Ecologie dans un groupe de coordination, et par des groupes projets nationaux mis en place sur des thématiques transversales.

Cependant, il faut noter que cette coordination a partiellement fait défaut pour la thématique « pressions », la DPPR n'a notamment pas été associée et ne participe pas aux travaux du comité national. Aucune directive du ministère aux DRIREs n'a été donnée concernant leur participation aux travaux du SDDE alors même que la DRIRE Nord-Pas-de-Calais est pilote du groupe « pressions industrielles ».

Les travaux du groupe ont porté sur des aspects techniques, juridiques et subsidiairement financiers. Les besoins ont été dégagés, les processus d'acquisition et de traitements n'ont été qu'abordés, sachant qu'une majorité de thèmes ressortissent au domaine national. Une évaluation financière succincte n'a été proposée que pour la réalisation d'une partie de l'acquisition des données et de leurs traitements.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité des données sur l'eau du Bassin Artois-Picardie, a été instauré en juin 2002 par le Préfet Coordonnateur de Bassin. Il réunit les Directeurs des Services de l'Etat du Bassin, les Présidents des Conseils Régionaux et Généraux et les Directeurs des Etablissements publics. Sa mission actuelle est de piloter la réalisation du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE).

L'organisation du travail d'élaboration du SDDE a été confiée à la DIREN Délégation de Bassin Artois-Picardie qui assure le pilotage général du projet et le secrétariat technique du Comité des données du Bassin.

Cette organisation repose sur une structure composée de 9 groupes thématiques réunissant les experts du Bassin dans les domaines des milieux naturels (eaux de surface continentales, eaux souterraines, eaux littorales) et des activités humaines exerçant des pressions sur les eaux (agriculture, industrie, population...). Des pilotes et copilotes (services de l'Etat et établissements publics) ont été sollicités pour animer le travail de ces groupes.

Comoé assure l'assistance maîtrise d'ouvrage du projet SDDE sous la forme :

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

- De l'animation des réunions des groupes de projets et de leur accompagnement dans la rédaction du SDDE
- D'une assistance méthodologique et de la participation au groupe de coordination régional
- Du soutien au chef de projet dans la gestion globale du projet.

Le groupe thématique "pressions industrielles" se compose des représentants des services de l'Etat (DRIRE, DDSV, CDH et DIREN), de l'Agence de l'Eau, des industriels, du BRGM et des Chambres de commerce et d'industrie (CRCI) .

Le groupe est piloté par la DRIRE NPDC et co-piloté par l'AEAP. Comoé assure l'animation des réunions et l'assistance à la rédaction des documents.

Les représentants des MISEs, déjà beaucoup sollicités par ailleurs, ne participent pas à ce groupe.

Le travail du groupe thématique s'est déroulé sur 8 mois avec 4 réunions de travail.

Objet	Date	Ordre du jour
Réunion R1	14 janvier 2005	Présentation du projet Identification des pressions industrielles
Réunion R2	28 février 2005	Présentation de la méthodologie
Réunion R3	13 avril 2005	Définition des besoins et des chantiers
Réunion R4	25 mai 2005	Définition des besoins et des chantiers

Ces réunions, complétées par de nombreux échanges et entretiens complémentaires, ont permis à chaque acteur de décrire ses besoins (quelles données pour quel usage ? etc.) et les méthodes existantes ou à envisager pour les satisfaire.

L'analyse des écarts entre besoins et existant a permis de proposer les thèmes de 6 chantiers.

OBJET DU DOCUMENT

Ce document présente les travaux du groupe « pressions industrielles » en décrivant sous forme de fiches les besoins, l'existant et des propositions.

Six chantiers découlent de ces fiches.

Nombre de propositions, pouvant comporter des variantes, devront être harmonisées au niveau national avant de pouvoir être détaillées ou faire l'objet d'un début de mise en œuvre.

Ce dernier point est particulièrement important et conditionne en grande partie la suite des travaux.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

2. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU GROUPE « PRESSIONS INDUSTRIELLES »

LES OBJECTIFS DU SDDE "PRESSIONS INDUSTRIELLES"

Le SIE a pour objectif la mise à la disposition de données de pressions générées par l'activité industrielle afin de répondre aux besoins suivants :

- Rapportage de la Directive Cadre sur l'Eau
- Rapportage européen (registre européen EPER)
- Définition des politiques publiques dans le domaine de l'eau
- Missions des services de police de l'eau et de l'inspection des installations classées
- Missions de l'Agence de l'eau
- Information du public

Le SDDE doit donc permettre de définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne les paramètres classiques de pollution et pour les établissements industriels les plus importants, les pressions sont relativement bien connues sur le bassin car elles sont couvertes par des procédures administratives et réglementaires :

- redevances et aides de l'Agence de l'Eau,
- missions de police des services de l'Etat.

Cependant, ces données sont souvent disparates et difficilement mobilisables car il n'existe pas de référentiel commun pour la collecte des données et, malgré la mise en place d'outils, beaucoup d'informations (format papier ou numérique) ne sont pas bancarisées.

Les manques d'informations sont particulièrement sensibles pour les :

- rejets de substances dangereuses
- rejets des établissements de taille moyenne et petite (tpe, pme-pmi, icpe soumises à Déclaration, artisans, activités assimilées industrielles mais ne rentrant pas dans le champ d'application de la législation des installations classées)

Dans ces domaines, les données actuelles sont insuffisantes et ne permettent pas de définir un état des lieux satisfaisant, ni de prévoir un programme cohérent de mesures.

Par ailleurs, une demande commune des services instructeurs et des industriels est de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des milieux (qualitatif et quantitatif) sur lesquels ces pressions s'exercent afin de pouvoir caractériser l'effet des pressions sur ces milieux, ainsi qu'une meilleure accessibilité à l'ensemble des documents utiles.

Le SIE devra s'attacher à organiser :

Les processus de production des données manquantes

Les données existantes sont nombreuses mais disparates, pas forcément bancarisées et parfois difficilement accessibles. Les principaux producteurs sont les industriels, la DRIRE, l'Agence de l'Eau, les Services de police des eaux.

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

Certaines informations indispensables ne sont pas produites, le SIE proposera et mettra en œuvre un système de production de ces données. La nature des producteurs, les coûts engendrés, les éléments de confidentialité etc. seront notamment précisés.

Les données nécessaires concernent les domaines techniques (flux polluants, localisation...), administratifs (arrêtés préfectoraux, productions, éléments de base de redevances ...) et financières (coûts des ouvrages, frais d'exploitation, redevances ...).

La collecte et bancarisation

Ces actions requièrent la mise en place d'une banque de données accessible par tous les acteurs concernés (accessibilité à définir en fonction des usages) et d'un système unifié de collecte des informations.

Pour les données administratives et partiellement les informations techniques, des bases existent notamment à l'Agence de l'Eau et à la DRIRE; un effort d'harmonisation devra être consenti par les acteurs.

La mise à disposition de produits adaptés pour satisfaire aux besoins exprimés notamment en terme de valorisation

Les besoins à couvrir sont de nature et de périmètre différents, de l'application d'arrêtés préfectoraux ou de contrats d'aide financière, à l'information du grand public en passant par la définition de programmes d'actions à des niveaux variés (communes, cours d'eau, SAGE, bassin, etc.).

L'ensemble de ces éléments devra donc être une composante indispensable du SDDE.

LE PROJET DE RÉALISATION

Le présent document a pour objet de définir les bases pour la mise en œuvre d'un cahier des charges du SDDE. Il fait suite à l'ensemble du travail réalisé par le groupe "Pressions industrielles".

Néanmoins ce document n'est pas exhaustif et le travail devra être complété, en particulier concernant la définition plus précise des chantiers à mettre en œuvre. En effet il s'agit dans un premier temps de remonter au comité de pilotage national les réflexions et les besoins régionaux qui ont été discutés lors des réunions locales.

La méthode de travail a consisté à produire des fiches thématiques à partir desquelles des propositions de chantier ont été établies.

Pour chaque thème identifié par le groupe, les fiches thématiques ont pour objet de :

- décrire les besoins à intégrer dans le SDDE
- décrire les processus existants
- analyser les écarts entre les besoins et les processus existants
- proposer des scénarios

Ensuite, à partir des propositions et des scénarios envisagés, un descriptif succinct des chantiers à mettre en œuvre est proposé. A noter que certaines propositions de scénarios de fiches thématiques différentes ont été regroupées dans des chantiers communs (exemple : chantier commun pour les thèmes des fiches 1 et 3).

A ce stade, la description précise et complète des chantiers à mettre en œuvre dans le cadre du SIE n'est pas envisageable, en particulier concernant le planning, l'organisation, l'estimation

des coûts. En effet il est ressorti des réflexions du groupe de travail qu'il apparaissait indispensable de disposer d'une coordination et un pilotage nationaux pour la définition précise des chantiers à mettre en œuvre compte tenu du fait que les processus de production, la collecte et la bancarisation, la valorisation et la mise à disposition des données sont des besoins nationaux.

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes et aux scénarios envisagés, les systèmes à mettre en place au niveau de chaque région :

- devront être compatibles entre eux (échanges de données)
- devront être mis en place dans le domaine des données sur l'eau mais également dans d'autres secteurs (air, déchets...)
- nécessiteront certaines adaptations des textes réglementaires actuels, (aspects juridiques de la donnée réglementaire et de la mise à disposition au public).

Ainsi la mise en œuvre effective des chantiers ambitieux décrits ci-après nécessitera inévitablement une centralisation du travail au niveau national avec une participation active des acteurs régionaux. Un groupe de travail regroupant des experts nationaux et des acteurs des régions pourrait être mis en place et le bassin Artois Picardie pourrait y participer.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

3. FICHES SUR LES PRESSIONS

Fiche thématique 1. : Connaissance des rejets industriels	8
Fiche thématique 2 : Connaissance des Très Petites Entreprises, des PME – PMI et des artisans....	15
Fiche thématique 3: Connaissance des prélèvements industriels	16
Fiche thématique 4 : Sites et sols pollués	18
Fiche thématique 5 : Connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle	19
Fiche thématique 6 : Connaissance des épandages	21
Fiche thématique 7 : Connaissance des pressions liées au transport.....	22

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 1. : CONNAISSANCE DES REJETS INDUSTRIELS

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Répondre au registre européen EPER (obligation réglementaire)	Renseignements administratifs Emissions annuelles des exploitants
Elaboration de l'IRE (Industrie au regard de l'environnement) pour l'information du public	Prélèvements/Rejets des industriels dans l'eau (données globales permettant d'avoir un bilan annuel de l'état des rejets industriels) Egalement certains renseignements administratifs/indicateurs d'activités A noter ne concerne pas seulement le domaine de l'eau
Elaboration des programmes d'intervention et des objectifs DCE, SAGE : lutte contre les substances toxiques	- variation des rejets, - risques de pollutions accidentelles, - surface drainée, quantité d'eau pluviale - paramètres limitants du milieu (données toxiques par biotests ...), - ouvrages amont et aval, - situation administrative, - normes de rejets, - données redevance - etc Cette mission, outre les éléments décrits ci-dessus nécessite la collecte de données relatives aux molécules susceptibles de se retrouver dans le rejet à des concentrations non ou difficilement mesurables. Les données correspondantes concernent les produits toxiques achetés, les produits fabriqués ou les intermédiaires de fabrication etc. (quantités, probabilité de rejet ...).
Identification des établissements prioritaires nationaux (définis par le MEDD au vu des niveaux de rejet et/ou activités)	Connaissance des activités ou seuils d'émission des établissements IC Fréquence : annuelle
Données nécessaires pour le contrôle du respect de la réglementation pour l'exercice de la police des icpe et de la police de l'eau	Surveillance régulière des rejets des industriels. Données d'autosurveillance, contrôles inopinés et mesures ponctuelles - Nature des rejets - Quantités rejetées (données en concentrations et flux) - localisation des rejets - normes de rejet...
Le calcul des redevances de l'Agence de l'Eau	Connaissance complète du site industriel : données administratives, techniques sur les prises d'eau, les rejets et l'épuration etc En ce qui concerne les rejets, les éléments

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

	nécessaires sont : - nature, - volume, - concentration en polluants, - quantités, - localisation, - productions ou grandeurs caractéristiques correspondant au rejet, - etc.
Suivi des ouvrages et consolidation des aides de l'Agence (notamment la transformation des avances en subvention, ou même le rappel des sommes versées etc.)	Réalisation de mesures spécifiques précisées dans les conventions d'aide financière. La nature, fréquence, qualité etc. des données demandées dépendent des ouvrages et des objectifs.
Synthèses annuelles ou périodiques de l'AEAP réalisées pour différents objectifs : - indicateurs demandés par le Ministère pour suivre l'évolution de la lutte contre la pollution, - bilan annuel de l'Agence, - état sur une zone géographique particulière (SAGE, bassin hydrographique ...), - etc.	Les fréquences de ces productions sont annuelles pour la plupart. Les éléments sont agrégés.
Communication – réponses à des demandes particulières	Les données nécessaires sont soit synthétisées (cas général de la communication), soit ciblées (pollutions accidentelles, demandes d'associations ou de particuliers etc.). Ce sont les mêmes informations que pour les autres missions qui sont demandées ; le niveau de détail dépend de l'objectif et surtout des interlocuteurs.
Elaboration des programmes d'interventions de l'Agence de l'Eau	connaissance complète du site industriel : données administratives, techniques sur les prises d'eau, les rejets et l'épuration etc.

EXISTANT

<u>OUTILS / PROCEDURES</u>	<u>PROCESSUS DE GESTION</u>
Base de données nationale GERE Depuis 2005, recensement des données de déclaration annuelle des exploitants via un site national Internet. Les données sont consolidées et validées par l'inspecteur des installations classées.	- Producteur : MEDD DPPR - Couverture : nationale - Données : type de rejets, volume, milieu récepteur (ou station), flux annuels/polluant - Format : BDD GERE - Fréquence : 1 fois / an
Une enquête IRE est adressée par la DRIRE NPDC à environ 400 industriels concerne que les plus gros établissements (pour l'eau, établissements soumis à autosurveillance des rejets dans l'eau). Ponctuellement les données renseignées dans l'IRE peuvent être extrapolées à partir des données DRIRE issues des résultats d'autosurveillance et/ou	- Producteur : DRIRE NPDC - Couverture : région NPDC - Données : prélèvements/ rejets dans l'eau et données relatives aux risques, à l'air, déchets, ssp, carrières, nucléaire, élevages - Format : Excel

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

de résultats de contrôles inopinés.	- Fréquence : 1 fois/an
GIDIC (Gestion Informatique des Données des Installations Classées) est une base de données dont la finalité est le suivi et la gestion des ICPE - le suivi administratif de ces établissements et de leurs activités, - la gestion des taxes générales sur les activités polluantes (TGAP), - la consolidation des données à l'échelon départemental, régional et national. Les établissements prioritaires nationaux sont identifiés dans GIDIC	- Producteur : DRIRE - Couverture : nationale - Données : administratives (icpe soumises à Autorisation) - Format : bdd GIDIC - Fréquence : au fil du temps
Données d'autosurveillance : les industriels envoient aux inspecteurs des installations classées et de l'AEAP leurs données d'autosurveillance. Ce sont les données demandées par arrêtés préfectoraux. Ces données sont utilisées localement par les subdivisions pour leur mission d'inspection des ic et par l'agence de l'Eau	- Producteur : les industriels - Collecte: inspecteurs des ic, AEAP - Données : qualité des rejets et quantité au regard des seuils réglementaires - Couverture : au niveau de chaque subdivision, - Format : sous format papier (exceptionnellement sous format électronique) - Fréquence : fréquences imposées réglementairement (généralement mensuelle) L'Agence de l'eau dispose d'un système de saisie et d'échange des données (GEMBAP) qui permet de transférer sur une base extranet les données d'auto-surveillance (environ 60 industriels communiquent aujourd'hui leurs résultats de façon régulière). Cette base est mise à la disposition des administrations en temps réel ; elle est alimentée suivant le format SANDRE.
Contrôles inopinés : les résultats de ces contrôles sont exploités directement par les subdivisions de terrain et utilisés directement par les inspecteurs dans leur mission d'inspection des icpe.	- Producteur : laboratoire mandaté par la DRIRE / inspecteurs des ic/services de police de l'eau/AEAP - Données : qualité des rejets et quantité au regard des seuils réglementaires - Couverture : régionale - Format : rapport papier et synthèse trimestrielle (Excel). - Fréquence : selon planning annuel >>Au niveau régional, la division de la DRIRE reçoit également les résultats des CI et une synthèse régionale est réalisée (format Excel), notamment pour faire un bilan et pour définir le programme des contrôles à réaliser l'année suivante
La déclaration annuelle sur les activités polluantes de l'Agence de l'eau	- Producteur : AEAP - Données : informations sous forme déclarative (nature, localisation, position fonctionnelle du rejet, etc.) - Couverture : bassin - Format : base Oracle - Fréquence : mise à jour tous les ans.

Rapport thématique "Pressions industrielles"

Les campagnes de mesures spécifiques au calcul des redevances	- Producteur : AEAP - Données : tous les éléments de campagne (nature, localisation géographique, etc.). - Couverture : bassin - Format : base Oracle - Fréquence : régulière >> Base de données en lien direct avec les données administratives et financières (assiettes de pollution établies suivant les règles des redevances).
Une campagne de recherche des substances dangereuses dans l'eau par les icpe est en cours et certaines analyses sont d'ores et déjà disponibles. Une synthèse nationale sera effectuée par le groupe de travail national (avec appui Ineris). Une synthèse régionale sera également élaborée	- Producteur : Comité régional (pilote DRIRE et co-pilote Agence) - Données : substances dangereuses rejetées par les icpe. - Couverture : au niveau régional (environ 300 icpe), s'inscrit dans une action nationale - Format : actuellement résultats individuels au format Excel (bdd Oracle en cours à l'AEAP) - Fréquence : étude ponctuelle

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Actuellement, plusieurs collectes d'informations sont réalisées pour répondre aux principaux besoins suivants :

- le registre EPER (obligation réglementaire pour certains établissements)
- l'enquête IRE (besoin local d'information basé sur le volontariat),
- police de l'Eau et des ICPE
- le calcul des redevances de l'Agence de l'eau
- l'élaboration et le suivi des programmes d'Interventions de l'Agence

Pour EPER et IRE

En 2004, un questionnaire unique ayant pour but de répondre aux deux besoins précédemment définis avait été élaboré : néanmoins cette tentative n'a pas été concluante puisque certains établissements ne rentrant pas dans les critères du registre EPER, n'ont pas renseigné les données pour l'IRE. Par ailleurs, la mise en place du système national pour le registre EPER n'a pas permis d'intégrer les besoins régionaux pour l'élaboration de l'IRE. A noter également que les besoins et les chantiers à mettre en place ne concernent pas seulement les données relatives à l'eau mais également les données relatives à d'autres thèmes (air, déchets, éventuellement risque). Par ailleurs dans le cadre de l'IRE d'autres renseignements d'ordre administratif ou des indicateurs spécifiques d'activité sont également demandés.

>> Un système plus global, non spécifique au domaine de l'eau, pourrait être mis en place. Ce chantier pourrait être envisagé par une évolution du système GEREP actuel, permettant de prendre en compte les besoins régionaux. On peut envisager de l'améliorer en particulier la possibilité d'intégrer des établissements non EPER dans le système en fonction des besoins régionaux, d'adapter le questionnaire et de permettre d'ajouter des renseignements spécifiques.

Ce système devra permettre une exportation des données relatives à l'eau pour les intégrer dans le SDDE.

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

Pour la police de l'Eau et des ICPE

Les données d'autosurveillance sont transmises aux inspecteurs accompagnées de commentaires et d'analyses de la part de l'exploitant au vu des résultats (en particulier, en cas de dépassement, les causes doivent être analysées et une description des actions engagées par l'exploitant pour éviter les dépassements est réalisée)

De plus, les données d'autosurveillance globales de l'établissement (domaine Eau, Air, déchet, éventuellement mesures effectuées dans le milieu) sont envoyées en même temps et directement à l'inspecteur des ic (pour la DRIRE, il n'apparaît pas forcément souhaitable de dissocier les domaines pour le traitement des données d'autosurveillance, par ailleurs, il semble nécessaire que cette information soit facilement accessible pour l'inspecteur dans les délais prévus).

A voir la confidentialité des données d'autosurveillance qui peuvent révéler ou traduire des éléments relatifs au niveau d'activité, aux procédés industriels (notion du secret industriel).

>> Il semble qu'un système global et propre au traitement des données d'autosurveillance et de contrôles inopinés dans le cadre des missions de police des icpe devrait être mis en place au niveau national. Ce système devra être compatible avec la base de données nationale de gestion des installations classées (GIDIC) et devra prévoir également des importations/exportations compatibles avec le SDDE. Une localisation précise des points de rejets est à prévoir.

Pour le calcul des redevances et l'élaboration du programme d'interventions

Pour ses besoins propres, l'Agence collecte toutes les informations disponibles essentiellement pour calculer les redevances, établir et suivre ses programmes d'actions.

Cette collecte s'opère par les principaux moyens suivants :

- 1) déclaration annuelle d'activités polluantes et de consommation d'eau,
- 2) enquêtes et mesures de pollution,
- 3) relevés et vérifications d'informations (compteurs etc.)
- 4) réception et traitement des auto contrôles et contrôles inopinés,
- 5) études particulières.

Les 3 premières catégories font l'objet d'une saisie systématique en base de données ; une partie des auto contrôles et des éléments des études particulières sont saisis (les reste est exploité sous forme papier).

Pour réaliser ses missions (redevances, propositions d'actions, synthèses et information), l'Agence a besoin de toutes les données disponibles tant sur les plans technique (pressions polluantes et impact des prélèvements d'eau...) financier (coûts d'investissements et d'exploitation, assurances, etc.) et administratif (arrêtés préfectoraux, conventions de raccordement...).

>> Pour des raisons administratives et financières évidentes (perception de redevances et versement d'aides), l'Agence entretient une importante base de données qu'il conviendrait d'abonder avec les informations manquantes :

- absence de saisie de résultats de mesures par un nombre élevé d'industriels alors que les données existent sur support papier
- difficulté de séparer pour un même établissement les rejets au milieu naturel et au réseau d'assainissement
- les informations lacunaires sur les conséquences des épisodes pluvieux ou des pollutions accidentelles
- la méconnaissance totale de certains industriels

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

- les établissements de moyenne et petite taille inconnus de l'Agence et dont la pollution représente aujourd'hui une part importante des rejets au milieu,
- les coûts d'exploitation des ouvrages en relation directe avec le bon fonctionnement des outils.

De plus l'extension de l'usage de la base de l'agence paraît indispensable :

- la mise à disposition des données existantes pour lesquels aucun investissement, hormis la collecte, n'est nécessaire. La mise à disposition ne signifie pas une consultation de tous les éléments par tout public mais la possibilité de consulter et utiliser des données de base par les services agréés.
- L'élaboration de modules de traitement des informations pour satisfaire aux besoins de rapportage et de communication : DCE, MEED, communication régionale et nationale etc.

Enfin, l'action nationale d'identification des substances dangereuses dans les rejets des icpe pourrait être poursuivie. Le résultat des synthèses régionales devra être intégré dans le SDDE.

Un scénario possible de collecte et de mise à disposition des données

Les propositions ont en partie pour support le système centralisé de collecte et d'échanges des données mis en place à l'agence de l'eau.

Bien entendu un tel scénario ne peut fonctionner qu'avec la coordination des bases de données des organismes publics : DRIRE, agence de l'eau, service de la navigation ... qui conserveraient leur spécificité et serait mis partiellement en commun via un système à définir (extranet ?).

L'élaboration de l'outil d'échange mis en place à l'agence de l'eau a fait l'objet d'une concertation avec tous les organismes publics, privés et associatifs concernés.

Les principes de base sont les suivants :

1) collecte et échange

- une seule saisie des informations par le producteur des données,
- la standardisation des échanges avec saisie et restitution par tableur ou d'autres outils bureautiques,
- la validation initiale des données est faite par le producteur, les utilisateurs valident les informations selon l'usage qu'ils en font (mesures formalisées pour dresser des procès verbaux ou établir les redevances, utilisation de toutes les données pour proposer des synthèses annuelles etc.),
- la confidentialité et la sécurité sont garanties par la mise à disposition sélective des informations (site protégé et mots de passe pour les utilisateurs autorisés) et le cryptage des échanges,
- toutes les informations élémentaires sont collectées. Le format SANDRE pour les données analytiques permet de connaître outre la nature et les conditions de collecte des données (exemple pour une détermination chimique : analyse, unité, fraction mesurée, localisation, date, durée, etc.), l'ordonnateur, le réalisateur, ...

2) mise à disposition, synthèse et utilisation des informations

Les données sont mises à disposition des utilisateurs en tenant compte des conditions de confidentialité et dans les formes suivantes :

- données élémentaires non traitées sous tableur ou autres outils,

- données synthétisées à l'aide de modules d'exploitation en vue d'utilisations particulières (élaboration de l'IRE, de cartes pour la DCE etc.).

Pour être plus efficace pour l'ensemble des partenaires associés, le système à envisager devra être en mesure de collecter et partager d'autres informations (arrêtés préfectoraux, etc.).

Evaluation de la masse d'informations à collecter et éléments financiers

Le nombre d'enregistrements supplémentaires par rapport à ceux qui sont déjà saisis par divers organismes peut être évalué à 100 000 à 200 000. La plupart de ces enregistrements non stockés en base centrale font déjà l'objet d'une saisie par les producteurs et d'échange sous forme de papier.

Le personnel nécessaire peut être évalué :

- à une année de 2 ingénieurs informatiques aidés de 2 techniciens et d'une année de 2 ingénieurs spécialisés dans le domaine de l'eau pour le recensement détaillé des besoins, la connaissance de l'existant et l'élaboration des schémas d'échange et de stockage.
- idem pour la réalisation du système et les tests.
- plusieurs techniciens pendant un à deux ans pour le déploiement des outils chez les producteurs.

Les deux premières phases sont du niveau national ; l'évaluation du déploiement est à envisager au niveau régional.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 2 : CONNAISSANCE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES, DES PME – PMI ET DES ARTISANS

Note : Thématique transversale avec les pressions urbaines.

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Identification des pollutions produites par les artisans, TPE, PME et PMI	Connaissance des établissements et des réseaux d'assainissement.

EXISTANT

<u>OUTILS / PROCEDURES</u>	<u>PROCESSUS DE GESTION</u>
Les points de rejet pour les icpe soumises à déclaration sont indiqués dans les dossiers de déclaration gérés par les bureaux de l'environnement des préfectures, il n'a pas de suivi des rejets sauf pour les établissements qui font l'objet d'une plainte pour lesquels la DRIRE intervient.	- Producteur : Préfecture - Données : identification des industriels - Couverture : par département - Format : papier - Fréquence : ?
Dans le cadre de ses actions groupées visant la réduction des rejets des PME PMI sur des secteurs géographiques ou dans des activités particulières, l'Agence collecte des informations sur les établissements (production, type de fabrication, mesures, points de rejets etc.).	- Producteur : Agence de l'eau et mandataires - Données : administratives et techniques - Format papier et électronique - Fréquence : suivant type d'action

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Avec l'aide technique et financière de l'Agence de l'Eau, certaines CCI, des syndicats professionnels, communautés urbaines, les gestionnaires des réseaux ... ont réalisé ou entrepris des actions d'inventaires, de lutte contre la pollution à la source et de traitement des rejets. Les branches concernées sont diverses (dentistes, pressing, garages automobiles ...). Les données correspondantes ne sont pas organisées en base de données.

L'échange d'informations entre les partenaires des opérations n'est ni systématisée, ni standardisée.

>> Il conviendrait d'homogénéiser et de standardiser la collecte et la mise à disposition des informations. La base de cette standardisation pourrait être une version allégée du système à mettre en place pour les industriels les plus importants.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 3: CONNAISSANCE DES PRÉLÈVEMENTS INDUSTRIELS

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Répondre au registre européen EPER (obligation réglementaire)	Prélèvements annuels des exploitants
Elaboration de l'IRE (Industrie au regard de l'environnement) pour l'information du public	Prélèvements des industriels (données globales permettant d'avoir un bilan annuel de l'état des rejets industriels) Type de prélèvement, débit moyen, débit maxi, identification du milieu prélevé
Elaboration des programmes d'interventions de l'Agence et des objectifs DCE, SAGE	- volumes prélevés, - potentiels d'économie, - coûts associés, - ouvrages amont et aval, - situation administrative, - normes de prélèvement, - etc.
La gestion de la ressource et régulation des usages sur les milieux sensibles ou en période de crise	Prélèvements des industriels en temps réel. Type de prélèvement, débit moyen, débit maxi, identification du milieu sollicité
Impacts des mines et carrières	Connaissance des données relatives aux pompages des eaux d'exhaures et incidences sur le comportement hydrologique d'une zone
Le calcul des redevances de l'Agence de l'eau	Connaissance complète du site industriel : données administratives, techniques sur les prises d'eau, les rejets et l'épuration etc En ce qui concerne les prélèvements, les éléments nécessaires sont : - nature de la ressource, - volume, - localisation, - etc.
Suivi des ouvrages et consolidation des aides de l'Agence (notamment la transformation des avances en subvention, ou même le rappel des sommes versées etc.)	Réalisation de mesures spécifiques précisées dans les conventions d'aide financière. La nature, fréquence, qualité etc. des données demandées dépendent des ouvrages et des objectifs.
Synthèses annuelles ou périodiques de l'AEAP réalisées pour différents objectifs : - indicateurs demandés par le Ministère pour suivre l'évolution de la lutte contre la pollution, - bilan annuel de l'Agence, - état sur une zone géographique particulière (SAGE, bassin hydrographique ...), - etc.	Les fréquences de ces productions sont annuelles pour la plupart. Les éléments sont agrégés.
Communication – réponses à des demandes particulières	Les données nécessaires sont soit synthétisées (cas général de la communication), soit ciblées (demandes d'associations ou de particuliers etc.).

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

	Ce sont les mêmes informations que pour les autres missions qui sont demandées ; le niveau de détail dépend de l'objectif et surtout des interlocuteurs.
--	--

EXISTANT

<u>OUTILS / PROCEDURES</u>	<u>PROCESSUS DE GESTION</u>
Depuis 2005, recensement des données de déclaration annuelle des exploitants via un site national Internet. Les données sont consolidées et validées par l'inspecteur des installations classées.	- Producteur : MEDD DPPR - Couverture : nationale - Données : volume prélevé - Format : BDD GEREP - Fréquence : 1 fois / an
Dans le cadre de l'enquête IRE, la DRIRE effectue un recensement des consommations d'eau des entreprises concernées. Ces données ne sont actuellement pas publiées dans l'IRE	- Producteur : DRIRE - Couverture : région NPDC - Données : prélèvements d'eau - Format : Excel - Fréquence : 1 fois/an
Déclaration adressée chaque année à l'agence de l'eau par les exploitants d'ouvrages de prélèvement soumis à redevance L'Agence dispose en base des quantités d'eau annuellement (et quelquefois mensuellement) prélevées dans le milieu de surface, dans les nappes, sur les réseaux de distribution publique ou industriel. Une partie de ces informations peuvent être confidentielles	- Producteur : Agence de l'Eau AP - Données : volume annuel prélevé, le débit hebdomadaire, le débit nominal de la pompe, la nature de la ressource (cours d'eau, aquifère) - Couverture : bassin - Format : Oracle - Fréquence : régulière >> base de données en lien direct avec les données administratives et financières

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Les besoins de connaissance des prélèvements industriels rejoignent ceux décrits pour les rejets auxquels il convient de rajouter les préoccupations concernant la ressource avec notamment l'évolution des volumes disponibles en vue de prévenir les déficits en eau dans certaines régions.

Ce dernier objectif impose un suivi plus fréquent des prélèvements et des niveaux piézométriques associés.

De plus dans les chantiers décrits pour le contrôle du respect de la réglementation pour l'exercice de la police des icpe et police de l'eau, on pourrait également englober la partie relative aux prélèvements (ce qui nécessitera une actualisation des textes réglementaires car actuellement aucun texte n'oblige les exploitants à envoyer les relevés de consommation d'eau avec les résultats d'autosurveillance).

De la même manière, les chantiers envisagés pour l'amélioration de la base de données de l'Agence concernent également les prélèvements (mise à disposition de l'information collectée, module de traitement de l'information...).

Les données de prélèvements enregistrées dans la base de l'Agence pourraient également être complétées par la collecte de valeurs mensuelles, afin de satisfaire les besoins des gestionnaires de la ressource et de la police des eaux.

D'une manière générale les prélèvements industriels doivent faire l'objet d'une identification de la ressource prélevée (désignation du cours d'eau, de la zone hydro, de l'aquifère, de la masse d'eau). Dans le cas des prélèvements souterrains, un travail de collecte de l'information auprès de la banque BESS ou de l'exploitant devra être effectué.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 4 : SITES ET SOLS POLLUÉS

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Connaissance des sites et sols pollués et évaluation des pressions sur les eaux souterraines	Localisation et description des sites

EXISTANT

<u>OUTILS / PROCEDURES</u>	<u>PROCESSUS DE GESTION</u>
L'ensemble des sites industriels identifiés comme pollués sont répertoriés et inventoriés dans les bases nationales BASIAS et BASOL	- Producteur : BRGM - Couverture : nationale - Format : bdd BASIAS et BASOL - Fréquence : mise à jour régulière

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Un travail est actuellement en cours par le MEDD pour pouvoir intégrer les données relatives à la surveillance des eaux souterraines au droit des sites identifiés comme pollués dans la banque de données ADES et ainsi évaluer les pressions de ces sites sur les eaux souterraines.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 5 : CONNAISSANCE DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle	Identifier les pollutions pour organiser les moyens d'intervention et de secours Informers les différents usagers et les éventuels pays limitrophes
Evaluation et identification des causes et des conséquences	Contrôler, améliorer/ définir les moyens de prévention/intervention Adapter, améliorer la réglementation
Etudier et mettre en place les moyens pour éviter ce type de pollution (étude de fiabilité, dispositifs de retenue, etc.).	Connaissances des circonstances et des causes

EXISTANT

<u>OUTILS / PROCEDURES</u>	<u>PROCESSUS DE GESTION</u>
Un système d'alerte centralisé par les préfectures de département est actuellement en place. Des procédures d'alerte et d'intervention sont organisées autour du SIRACED PC, avec l'appui des différents services (MISES, SDIS, DRIRE....)	- Producteur : préfecture - Couverture : région NPDC - Données : - Format : - Fréquence : a chaque accident
A noter, cas particulier dans le cadre de la CIE (Commission Internationale de l'Escaut) : une procédure d'alerte et d'information des pays voisins situés en aval a été mise en place dans le cadre de la CIE. Le SIRACED PC est chargé de diffuser l'information auprès des pays voisins (dans la pratique, les procédures d'alertes auprès des pays voisins ne fonctionnent pas)	- Producteur : SIRACED - Couverture : l'Escaut et affluents - Données : - Format : - Fréquence : a chaque accident
Lorsque l'origine d'une pollution accidentelle est identifiée comme provenant d'une icpe, l'ensemble des éléments relatifs à cette pollution (descriptif, analyse des causes) est centralisé au niveau national, au BARPI (Bureau d'Analyses des risques et des pollutions industrielles) qui recense l'ensemble des accidents et pollutions des établissements industriels (information, retour d'expérience, évolution des pratiques et de la réglementation).	- Base de données ARIA - Producteur : BARPI - Couverture nationale - Données : descriptif accident - Format : bdd ARIA - Fréquence : a chaque accident
L'agence de l'eau assure déjà le financement d'outils de lutte contre les pollutions accidentelles (bassin de rétention, équipements d'alerte et de contrôle etc.)	- Producteur : agence de l'eau - Couverture : bassin - Format : papier et électronique - Fréquence : lors d'intervention financière

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Il paraît nécessaire de préciser l'ensemble des procédures d'alerte et l'information des différents usagers en cas de pollution accidentelle.

Le recensement des pollutions d'origine industrielle doit être intégré dans le SDDE afin de définir et d'identifier les activités/établissements à risque en fonction de la sensibilité des milieux et/ou des enjeux pour les activités.

Il est également nécessaire de pouvoir évaluer les incidences sur le milieu.

Or, la base de données ARIA du BARPI ne recense que les événements les plus importants souvent en rapport direct avec la santé publique. Les accidents de faible amplitude ne concernant que le milieu naturel ne semblent pas être documentés efficacement ; les associations de pêche, les riverains etc. disposent d'informations souvent pertinentes.

A noter que le besoin de connaissance des pollutions accidentelles, des causes et des circonstances, des impacts sur les milieux, des moyens de lutte, ... ne concerne pas uniquement le groupe « Pressions industrielles » : en effet ces pollutions ne sont pas uniquement d'origine industrielle (pollutions liées au transport, aux systèmes d'assainissement collectifs.....).

Dans le cadre du SDDE, il pourrait être envisagé dans un premier temps :

- d'intégrer les données du BARPI (Bureau d'analyses des Risques et des pollutions accidentelles)
- d'intégrer les données du système d'alerte de la CIE (niveau régional, concerne l'Escaut et ses affluents)
- d'intégrer l'ensemble des fiches relatives aux pollutions accidentelles qui sont produites par les Services de l'Etat et qui sont remontées au BARPI (fiches qui selon la gravité ne font pas forcément l'objet d'une intégration dans le système BARPI)

Néanmoins une réflexion transversale sur ce thème avec les autres groupes est absolument nécessaire pour la définition d'un chantier commun relatif aux pollutions accidentelles, pas seulement d'origine industrielle. Une coordination nationale sur ce chantier pourrait être envisagée.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 6 : CONNAISSANCE DES ÉPANDAGES

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Connaissance des quantités, composition et destination des boues d'origine industrielle. Valorisation agronomique Contrôle de la réglementation	Données du plan d'épandage (parcelles, périmètres), volumes/qualité de boues épandues, périodes d'épandage, suivi de la composition.....

EXISTANT

Cf. SATEGE

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Se reporter au volet des pressions agricoles

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

FICHE THÉMATIQUE 7 : CONNAISSANCE DES PRESSIONS LIÉES AU TRANSPORT

OBJECTIFS ET BESOINS

<u>MISSIONS</u>	<u>DONNÉES NÉCESSAIRES</u>
Caractérisation, connaissance des pressions (volumes, quantités, qualité) Evaluation des impacts	A définir

EXISTANT

Les pressions liées au transport sont très peu connues.

PROPOSITIONS / SCENARIOS

Une démarche nationale est nécessaire pour initier la caractérisation de ces pressions.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

4- CHANTIERS A METTRE EN ŒUVRE

CHANTIER 1 – CONNAISSANCE DES REJETS ET DES PRÉLÈVEMENTS

Il s'agit de répondre aux besoins décrits dans les fiches thématiques 1 et 3 sur la base des scénarios envisagés.

Description du chantier :

Mise en place d'un système global de collecte de toutes les données de prélèvements/rejets et des points intermédiaires des industriels permettant de prendre en compte l'ensemble des besoins décrits dans les fiches 1 et 3.

Mise en place de modules de traitement des données permettant de synthétiser et de présenter les informations collectées (synthèse suivant des critères géographiques, élaboration de cartes, registre EPER, IRE...) et répondant aux besoins des différents partenaires.

Ce système devrait être en liaison et coordonné avec les bases existantes des organismes concernés notamment pour l'intégration des données administratives nécessaires.

A noter que ce système ne concerne pas seulement les données relatives à l'eau mais également l'air, déchets, suivi des TAR (tour aéroréfrigérante, legionellose)....

Ce système devra pouvoir intégrer toutes les données produites et en particulier:

- Informations générales et administratives de l'établissement (coordonnées, n° gidic, n° agence, activité, production, investissements, nb d'employés ...)
- Données sur les prélèvements d'eau : type de prélèvement (eaux souterraines, eaux de surface, réseau public), identification de la ressource (n° ouvrage, nom de la nappe/cours d'eau), valeurs réglementaires autorisées, consommation annuelle totale/ maxi journalière/ maxi horaire/ maxi en période d'étiage, données de suivi réglementaires (pour les icpe soumises à A)
- Données sur les rejets et émissions :
 - *Identification du rejet* : type de rejet (eu, ep, eaux process), coordonnées du point de rejet, n° d'ouvrage, rejet raccordé ou non (si oui, nom de la step), identification du milieu récepteur final, ...
 - *Données de suivi des émissions* : fréquence de la donnée, date de la donnée, type de donnée (autosurveillance, contrôle inopiné, mesure ponctuelle...) et producteur (industriel, Agence, Service de l'Etat...), référence réglementaire et rappel de la valeur limite autorisée le cas échéant (en particulier pour les icpe soumises à A), unité de la donnée, précision de la donnée, espace commentaire sur la donnée.

Ce système devra être accessible aux différents acteurs concernés avec un accès défini et sécurisé en fonction de l'utilisateur (quelle donnée, pour quel utilisateur et pour quel usage) et devra également comporter des modules de traitement adaptés aux besoins des différents acteurs (avec un accès limité en fonction de l'utilisateur) en particulier :

- Module de calcul des émissions annuelles (synthèse annuelle, EPER, IRE) : identification des établissements EPER, identification des établissements prioritaires...
- Module de calcul et de suivi des redevances
- Module de suivi des ouvrages et aides financières de l'Agence

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

- Module de suivi des résultats d'autosurveillance et de contrôles inopinés
- Module pour l'information du grand public
- Module personnalisé de suivi pour les industriels (évolution des rejets/ ratio production.....)
- cette liste n'est pas exhaustive

Mise en œuvre du chantier : niveau national (DPPR, Agence....) avec participation des acteurs régionaux

A noter : un tel système nécessitera, pour être efficace, certaines adaptations de la réglementation actuelle (obligations de remplissage pour les établissements ne rentrant pas dans les critères EPER, pas d'obligation actuelle pour les données de prélèvement) et certaines réflexions et précisions d'un point de vue juridique (CNIL, notion du secret industriel associé aux données). En particulier un gros travail devra être engagé au niveau national pour clairement définir : « quelles données, quelles validations, quels accès, pour qui et pour quels usages ? »

CHANTIER 2 – CONNAISSANCE DES TPE, PME – PMI ET ARTISANS

Il s'agit de répondre aux besoins décrits dans la fiche thématique 2 et sur la base des scénarios envisagés.

Description du chantier :

Mise en place d'un réseau de connaissance des TPE, PME-PMI et artisans : activités – localisations – besoins – pressions et impacts sur l'environnement

Ce chantier comprend deux aspects :

- définir les données nécessaires pour obtenir une connaissance suffisante des petites entreprises et des artisans et proposer des outils pour les intégrer dans la ou les bases de données. Comme pour les établissements connus aujourd'hui, les informations seront de natures administratives, techniques et financières et devront pouvoir satisfaire aux besoins exprimés notamment en ce qui concerne la localisation, l'état de raccordement au réseau d'assainissement, les flux réels ou estimés etc. Ces données pourront se présenter sous une forme simplifiée par rapport à celles recueillies pour les établissements plus importants ; mais devront pouvoir être intégrées dans les mêmes bases.
- établir une méthode et proposer les moyens pour recenser les petits établissements en partant des travaux déjà réalisés, en particulier avec les syndicats professionnels, les chambres consulaires etc. Evaluer les besoins pour mettre en place, maintenir et actualiser un tel système.

Compte tenu notamment de la similitude des besoins apparaissant dans tous les bassins et du caractère national de certains organismes compétents (syndicats professionnels ...), il serait souhaitable que, dans un premier temps, les bases du système soient élaborées au niveau national pour qu'ensuite une adaptation et une application soient réalisées à l'échelon régional.

Cette méthode permettrait d'atteindre plus rapidement une cohérence nationale tout en dégageant une économie de moyens humains et financiers.

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

CHANTIER 3 - CONNAISSANCE DES SITES ET SOLS POLLUÉS ET PRESSIONS SUR LES EAUX SOUTERRAINES.

Il s'agit de répondre aux besoins décrits dans la fiche thématique 4 et sur la base des scénarios envisagés.

Description du chantier :

Intégration des données des bases BASIAS et BASOL dans le SDDE.

Intégration et bancarisation des données sur la qualité des eaux souterraines au droit des installations classées et sites pollués

Ce chantier est déjà en cours de réalisation et a fait l'objet d'une réflexion et méthode définies au niveau national par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Intégration des données de surveillance des eaux souterraines à la base de données ADES et éventuellement dans la future base de connaissance des rejets du chantier 1. En particulier la banque nationale ADES (Accès aux Données Eaux Souterraines) a été choisie comme site de bancarisation des données et un outil permettant de saisir et d'exporter les données sous ADES a été créé (outil dénommé MOLOSSE).

Le SDDE devra donc prendre en compte ces aspects et devra intégrer l'ensemble des bases BASIAS, BASOL, ADES.

CHANTIER 4 - CONNAISSANCE DES ÉPANDAGES DE BOUES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Il s'agit de répondre aux besoins décrits dans la fiche thématique 6 et sur la base des scénarios envisagés.

Aucun chantier spécifique n'est mis en évidence au niveau du groupe « Pressions Industrielles » puisqu'il semble plus utile d'appréhender la connaissance des épandages à un niveau global.

Néanmoins, la mise en place d'un chantier sur ce thème est absolument nécessaire. Il s'agira d'intégrer les données relatives aux épandages des boues de provenance industrielle dans le système de connaissance des épandages.

Pour ce thème, voir le rapport thématique « Pollutions agricoles ».

CHANTIER 5 - CONNAISSANCE DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Il s'agit de répondre aux besoins décrits dans la fiche thématique 5 et sur la base des scénarios envisagés.

Description du chantier :

Intégration de la base de donnée ARIA du BARPI dans le SDDE (y compris l'ensemble des fiches des accidents « n'ayant pas de grosses conséquences » et qui ne font pas l'objet d'une publication « grand public ». Possibilité de filtre plus fin par région/département, par masse d'eau, par type de pollution... Ce chantier pourra être mené conjointement avec les réflexions des chantiers n°1 et 2 qui doivent faire l'objet d'une coordination nationale.

SDDE Artois Picardie

Rapport thématique "Pressions industrielles"

Par ailleurs, au niveau régional, l'ensemble des procédures d'alerte, d'intervention et d'informations des usagers (en particulier système d'alerte spécifique à la CIE, Commission Internationale de l'Escaut) devront être intégrées au SDDE.

CHANTIER 6 - CONNAISSANCE DES POLLUTIONS LIÉES AU TRANSPORT

Aucun chantier spécifique n'a été défini au niveau du groupe « Pressions industrielles » sur ce thème qui ne concerne pas uniquement l'industrie.

La problématique a été légèrement abordée au cours des différentes réunions de travail mais les interlocuteurs associés n'avaient pas ni toutes les connaissances, ni toutes les compétences adéquates.

Il apparaît néanmoins essentiel de mettre en place une démarche nationale pour la caractérisation des pressions liées au transport avec l'ensemble des acteurs compétents et concernés. Ceci pourrait être la base d'un chantier d'envergure à initier au niveau national.
--

SDDE Artois Picardie
Rapport thématique "Pressions industrielles"

5- CONCLUSION

Les chantiers décrits dans ce premier document qui s'apparente à un Avant Projet Sommaire, compte tenu des délais serrés impartis, traduisent un besoin essentiel d'outils permettant de mener à bien les différentes missions des gestionnaires des milieux (missions des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, planification, gestion...) et d'atteindre les objectifs fixés par la DCE.

Les besoins des partenaires ont été évalués ; ces besoins visent à la fois à répondre à des demandes à caractère général de portées nationales ou (et) régionales, et à des missions particulières directement liées aux actions des organismes utilisateurs (application de la réglementation, calcul de redevances etc.).

Les informations existantes ont été inventoriées sans entrer dans le détail des données.

Toutefois, il convient de noter que :

- lorsque les données existent, elles sont difficilement mobilisables
 - pour des raisons techniques (données peu formalisées, documents papier...),
 - parce que les référentiels communs restent à définir ou à préciser (référentiel des activités polluantes et consommatrices d'eau ...),
 - et que le contexte juridique de leur usage et de leur diffusion reste à rappeler ou à préciser dans une doctrine nationale.
- les pressions situées hors du champ réglementaire (autorisations, ICPE...) ou du champ des redevances agence sont mal connues, souvent non mesurées. Des axes stratégiques nationaux doivent maintenant être dégagés pour fixer les méthodes d'évaluation de ces pressions par exemple :
 - sous la forme de nouveaux dispositifs de mesure et de collecte à mettre en place (réseau de connaissance des TPE, PME-PMI et artisans),
 - ou sous la forme de modèles numériques d'évaluation couplés à des dispositifs de contrôle et d'évaluation.

Les principaux chantiers ont été dégagés. Ils visent essentiellement à rendre facilement disponibles les données existantes, à prévoir la couverture des informations complémentaires non collectées aujourd'hui et la création de modules d'exploitation satisfaisants la majorité des partenaires. La poursuite des investigations pour préciser les chantiers ne pourra s'envisager qu'après la validation des orientations nationales.

Observation importante

Les travaux du groupe devront être coordonnés au niveau national avec les propositions faites dans les autres bassins.

La participation active d'interlocuteurs adaptés et leur implication au plus haut niveau sont des prérequis à la poursuite de la réflexion.

Ces interlocuteurs sont notamment :

- au niveau national : DE, DPPR, représentants des usagers industriels,
- au niveau régional : services de l'Etat, Agence, industriels.